ÉTUDE DE CAS

03

L'extension de l'école de Saléchan

Étudier un projet de construction.

La commune de Saléchan souhaite agrandir son école afin de créer une nouvelle salle de classe. L'extension sera construite contre le bâtiment existant, sur un terrain en pente.

FIGURE 1 **L'extension en cours de construction**



Un projet de construction mobilise de nombreux intervenants et s'appuie sur un ensemble de documents qui définissent les travaux à réaliser. À partir de cette étude de cas, nous étudierons les **intervenants du projet**, les **documents du marché**, notamment les plans et le CCTP, puis la réalisation des **fondations superficielles** et du **soubassement**.

- **Lieu :** Saléchan, Hautes-Pyrénées
- **Maître d'ouvrage :** commune de Saléchan
- **Maître d'œuvre :** Y. P. Barrau, architecte
- **Opération :** création d'une salle de classe

COMMUNE DE SALÉCHAN

-

CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE

-

21 Place de la Maire
65370 SALECHAN



Maître d' œuvre

Yves Pierre BARRAU

ARCHITECTE D.P.L.G

12 Place Lafayette

31210 MONTRÉJEAU

Tel : 05 61 95 66 12
Mobile : 06 07 43 16 11
Courriel : yves-pierre.barrau@wanadoo.fr

Maître d' ouvrage

Commune de SALÉCHAN

Représenté par M. Pascal LOUSTAU

16 Place de la Mairie

65370 SALÉCHAN

Tel : 05 62 99 32 30
Fax :
Courriel : mairie.salechan@orange.fr

D.C.E.

-

PLAN DE SITUATION
PLAN DE MASSE
ETAT DES LIEUX / PROJET
PLAN DU REZ DE CHAUSSEE
COUPE PROJET
FAÇADES

PLAN(s) ÉLABORÉ(s) LE	03/12/2021
MODIFICATION(s)	DATE

1

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

PC 1

Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
SALECHAN

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/5000

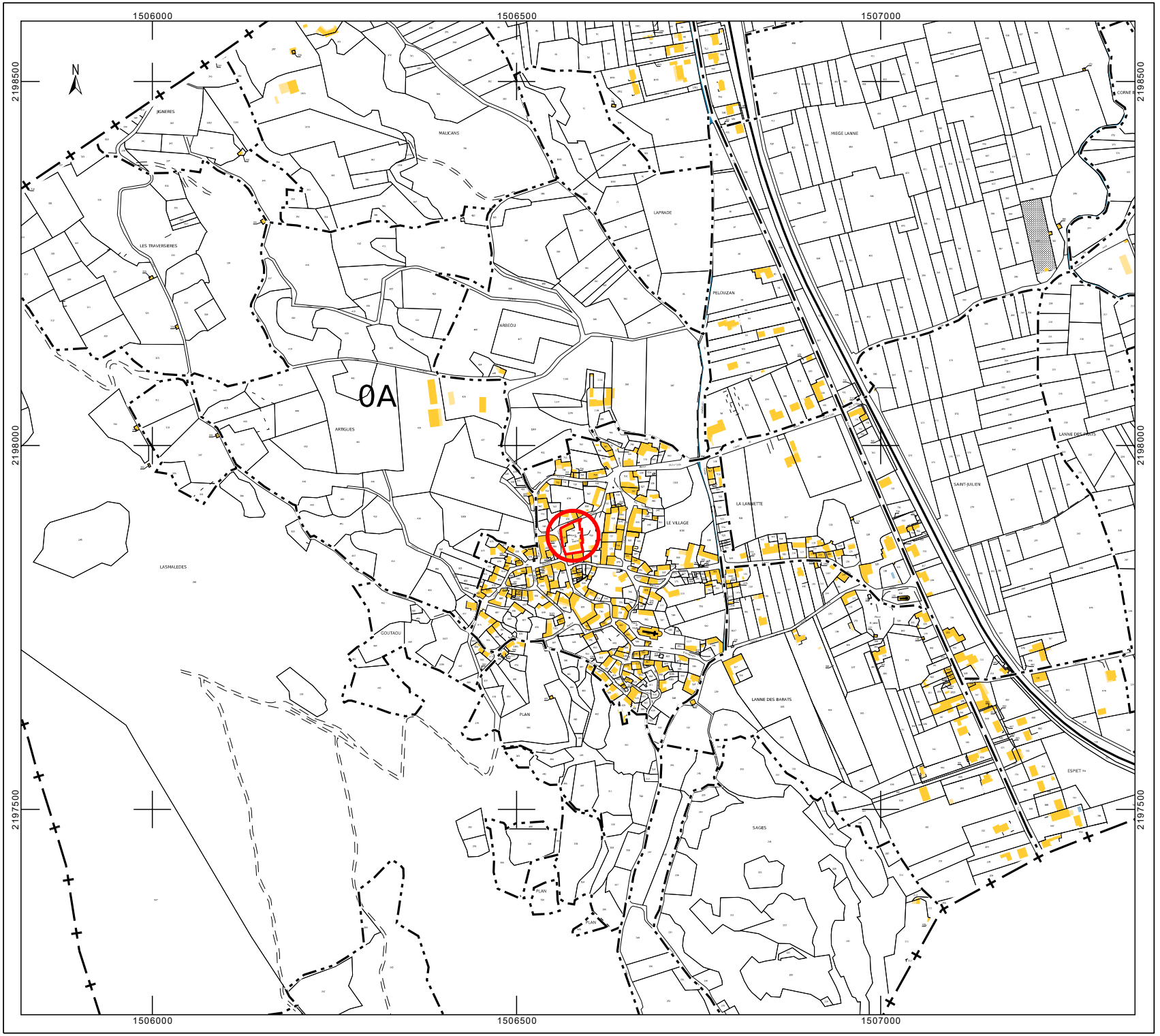
Date d'édition : 28/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

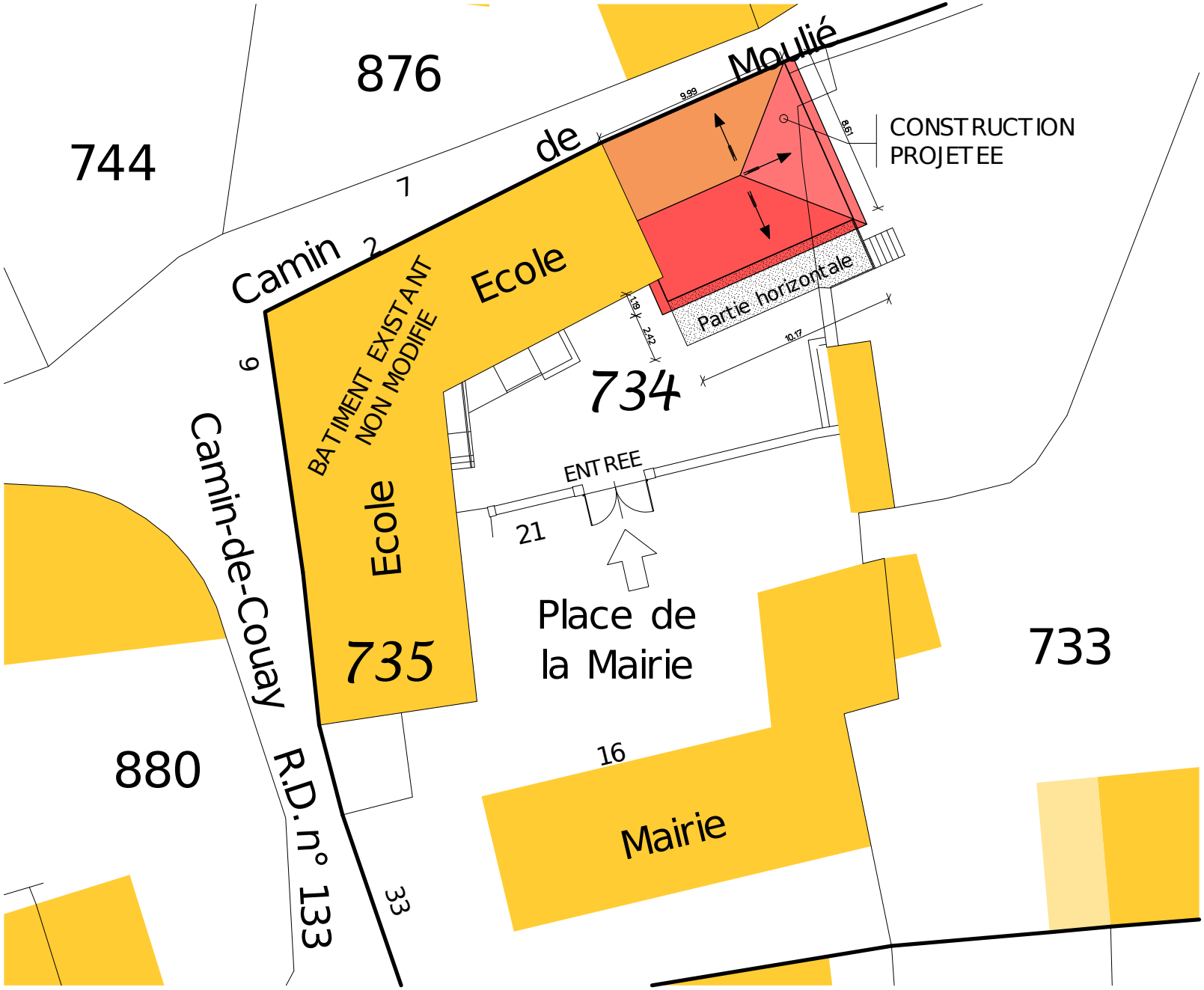
Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
TARBES
1, boulevard du Maréchal Juin BP 693 65000
65000 TARBES
tél. 05-62-44-40-40 -fax
sdif.hautes-pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

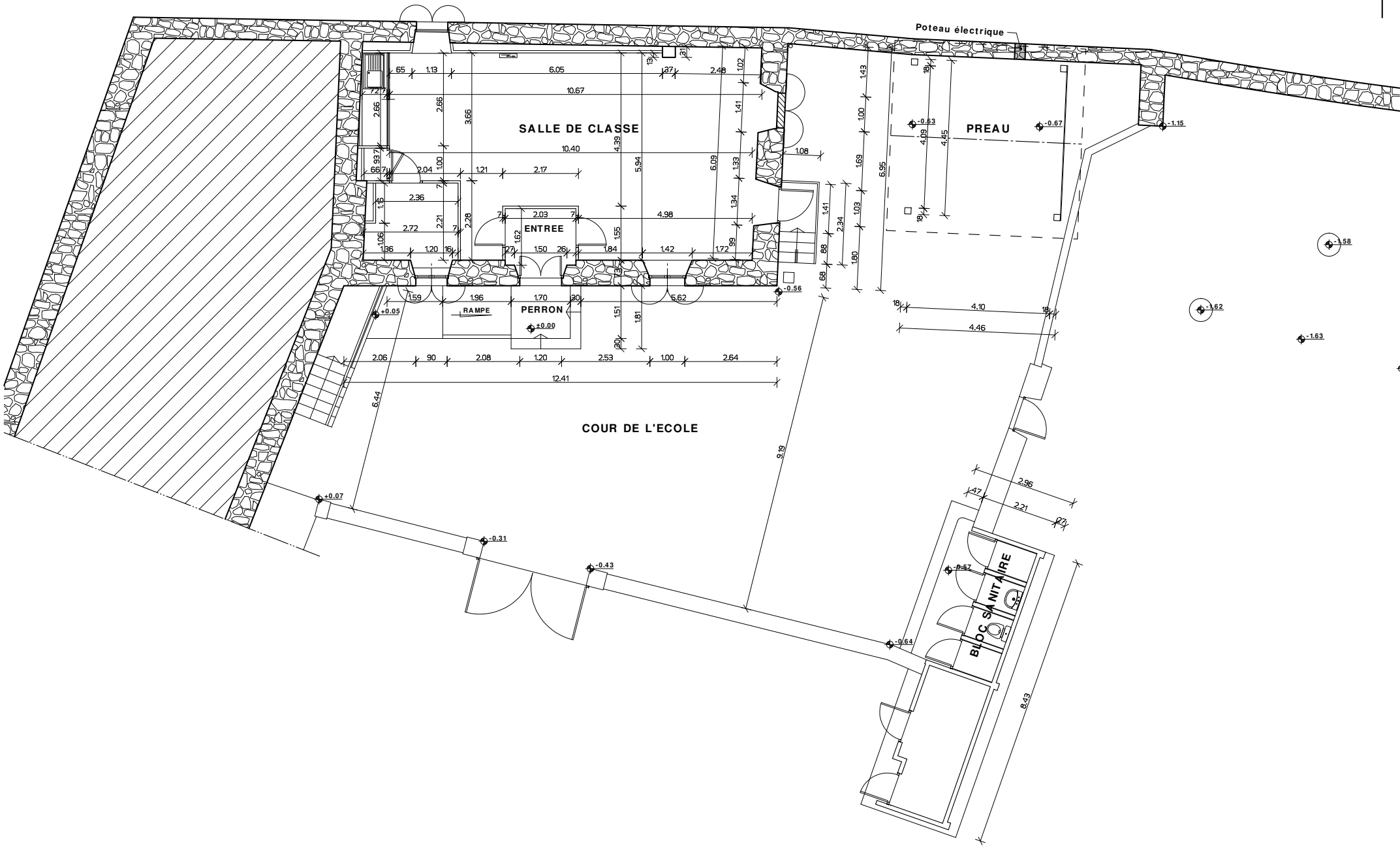
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

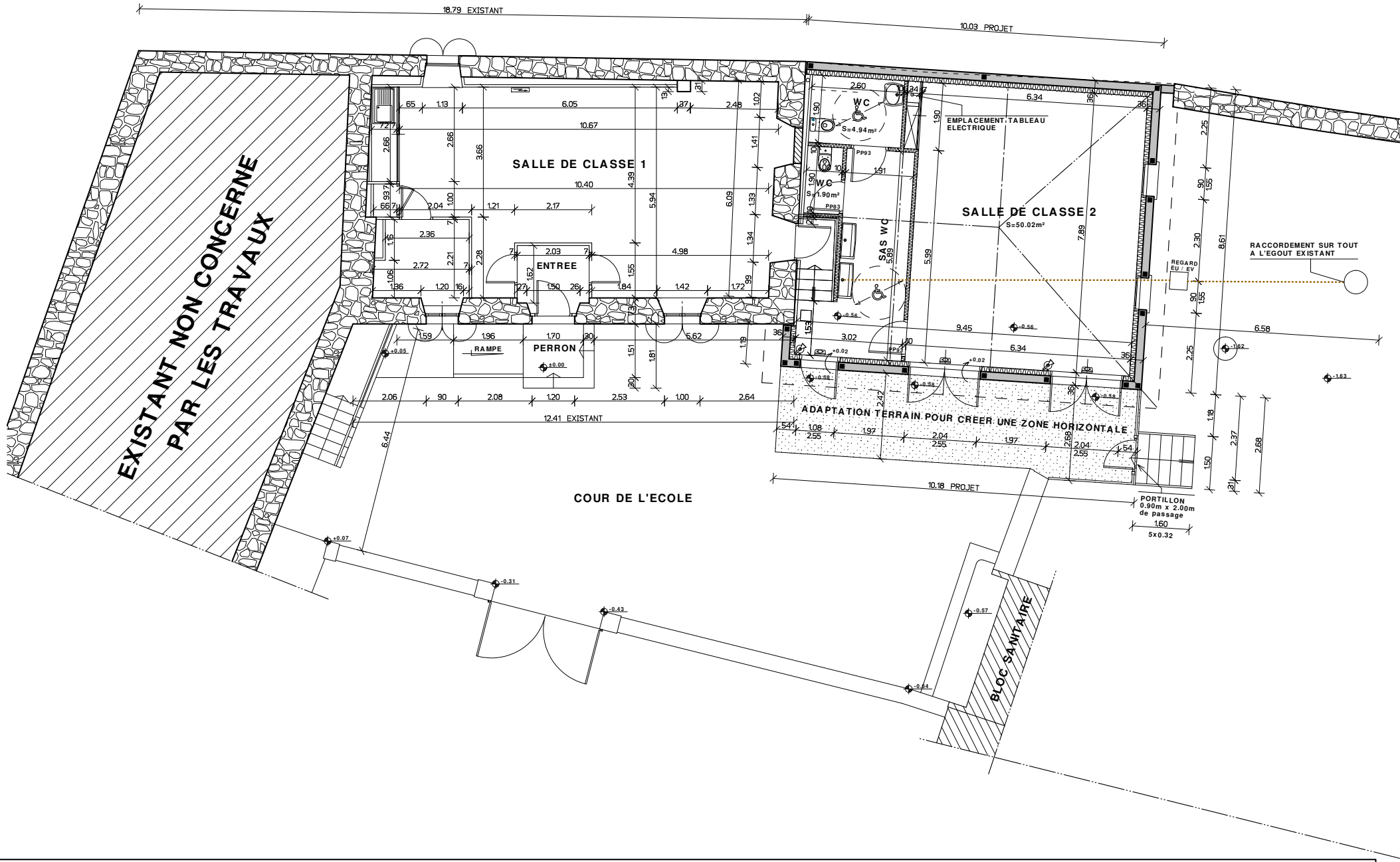




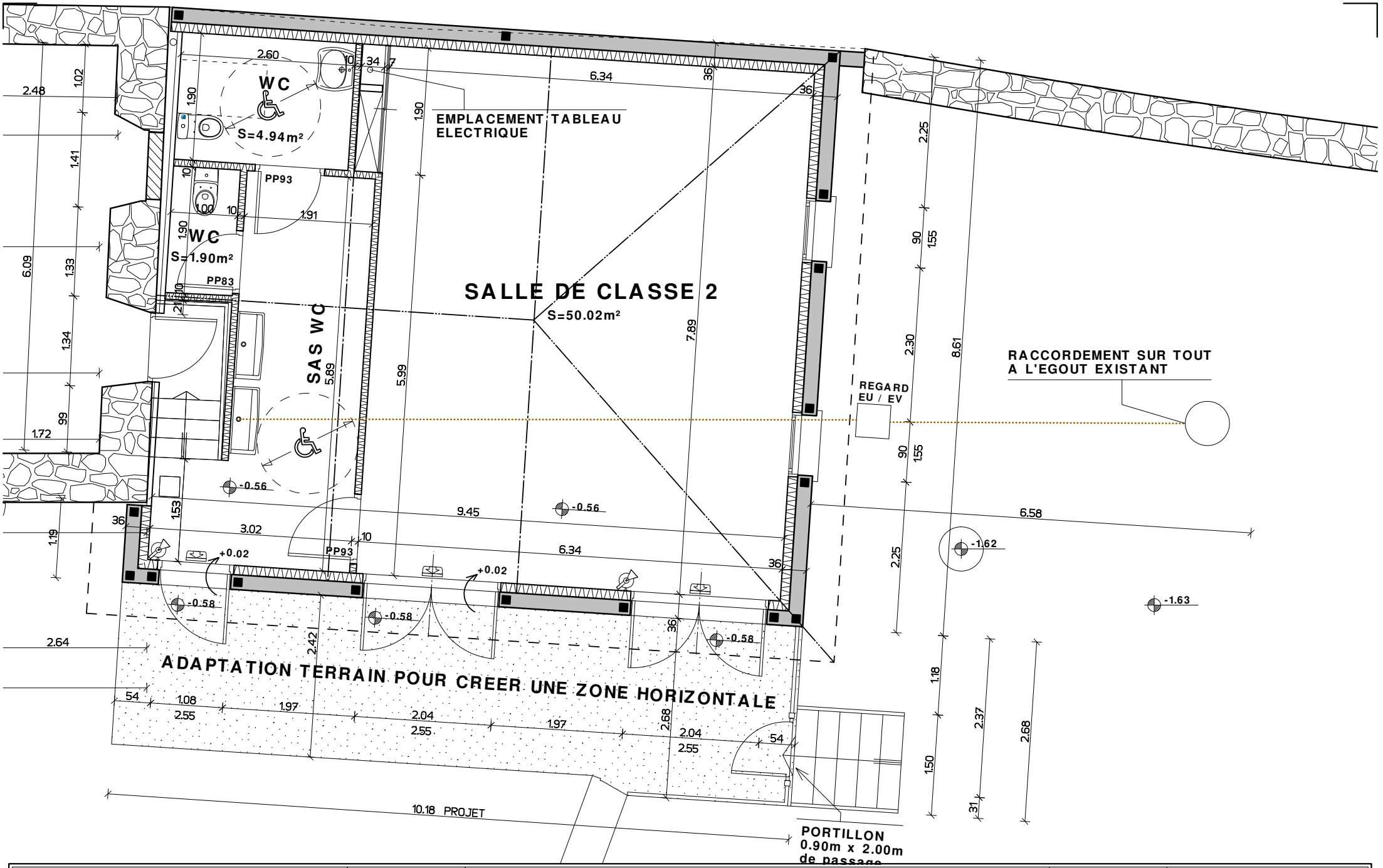
Maître d'ouvrage : Cme de SALECHAN CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE 65370 SALECHAN	1 / 2 0 0 03/12/2021	PLAN DE MASSE ET DES TOITURES	DCE 02	YP BARRAU ARCHITECTE DPLG 12 Place Lafayette 31210 MONTREJEAU Tél : 05 61 95 66 12



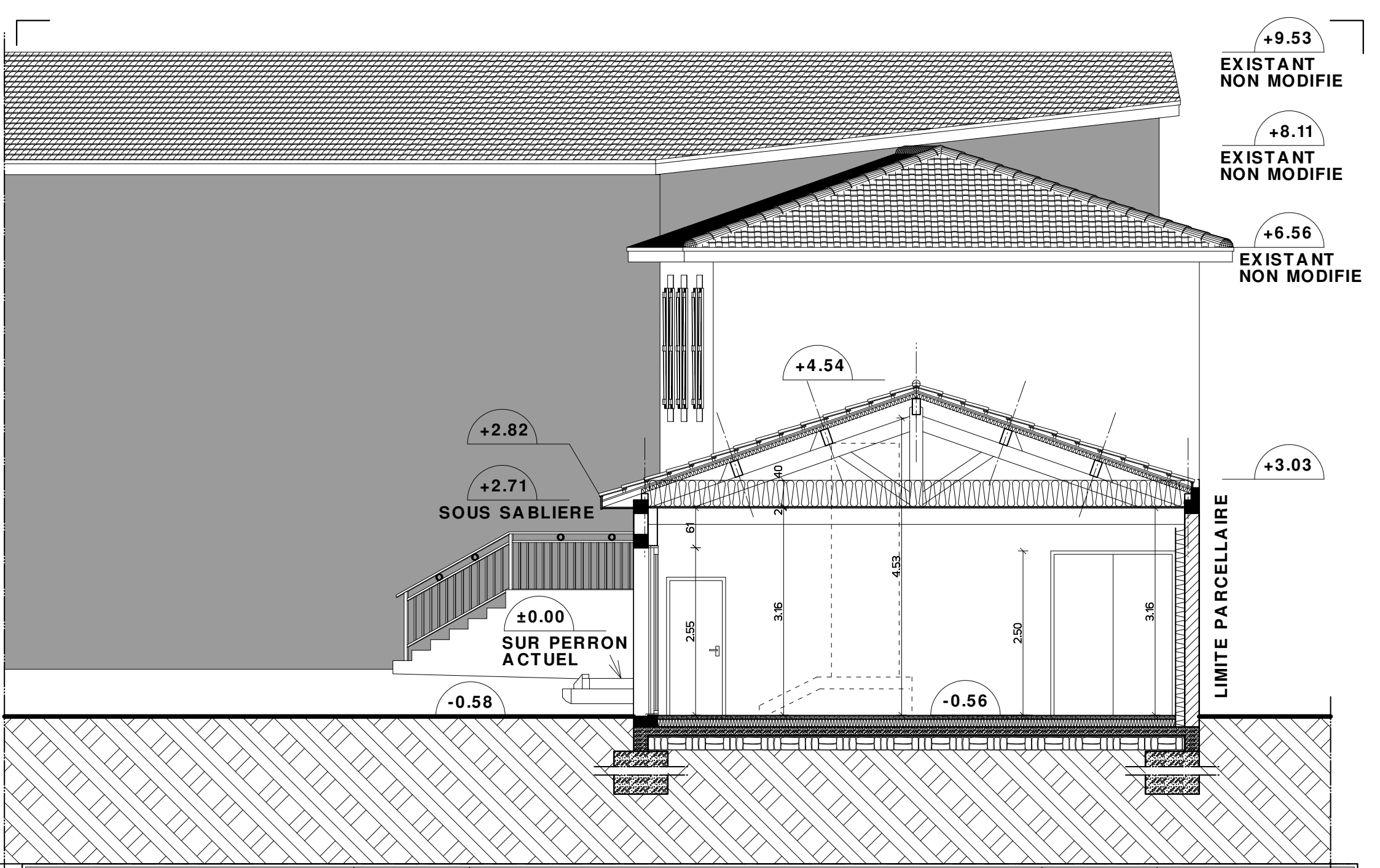
Maître d'ouvrage : Cme de SALECHAN CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE 65370 SALECHAN	1 / 1 0 0 0 3 / 1 2 / 2 0 2 1	ETAT DES LIEUX PLAN DU REZ DE CHAUSSEE	DCE 03	**YP BARRAU** **ARCHITECTE DPLG** 12 Place Lafayette 31210 MONTREJEAU Tél : 05 61 95 66 12



Maître d'ouvrage : Cme de SALECHAN CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE 65370 SALECHAN	1 / 1 0 0 0 3 / 1 2 / 2 0 2 1	P R O J E T PLAN DU REZ DE CHAUSSEE	DCE 04	**YP BARRAU** **ARCHITECTE DPLG** **12 Place Lafayette** **31210 MONTREJEAU** **Tél : 05 61 95 66 12**

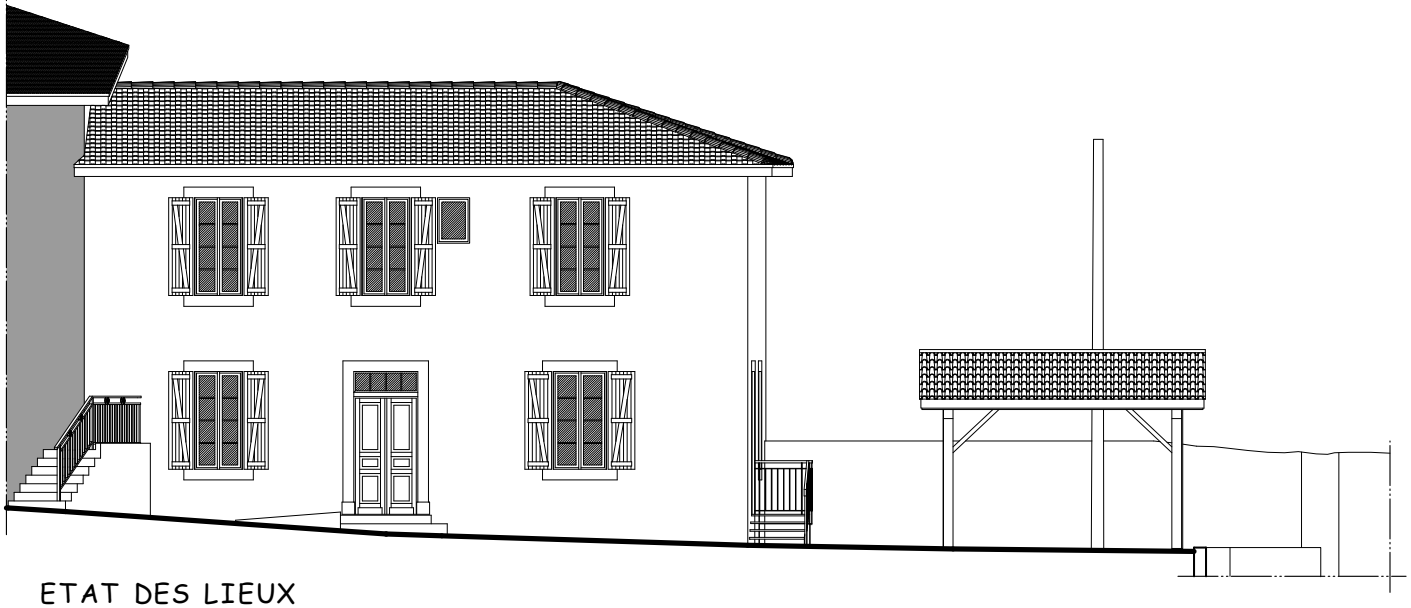


Maître d'ouvrage : Cme de SALECHAN CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE 65370 SALECHAN	1 / 5 0 03/12/2021	P R O J E T PLAN DU REZ DE CHAUSSEE	DCE 05	**YP BARRAU** **ARCHITECTE DPLG** 12 Place Lafayette 31210 MONTREJEAU Tél : 05 61 95 66 12

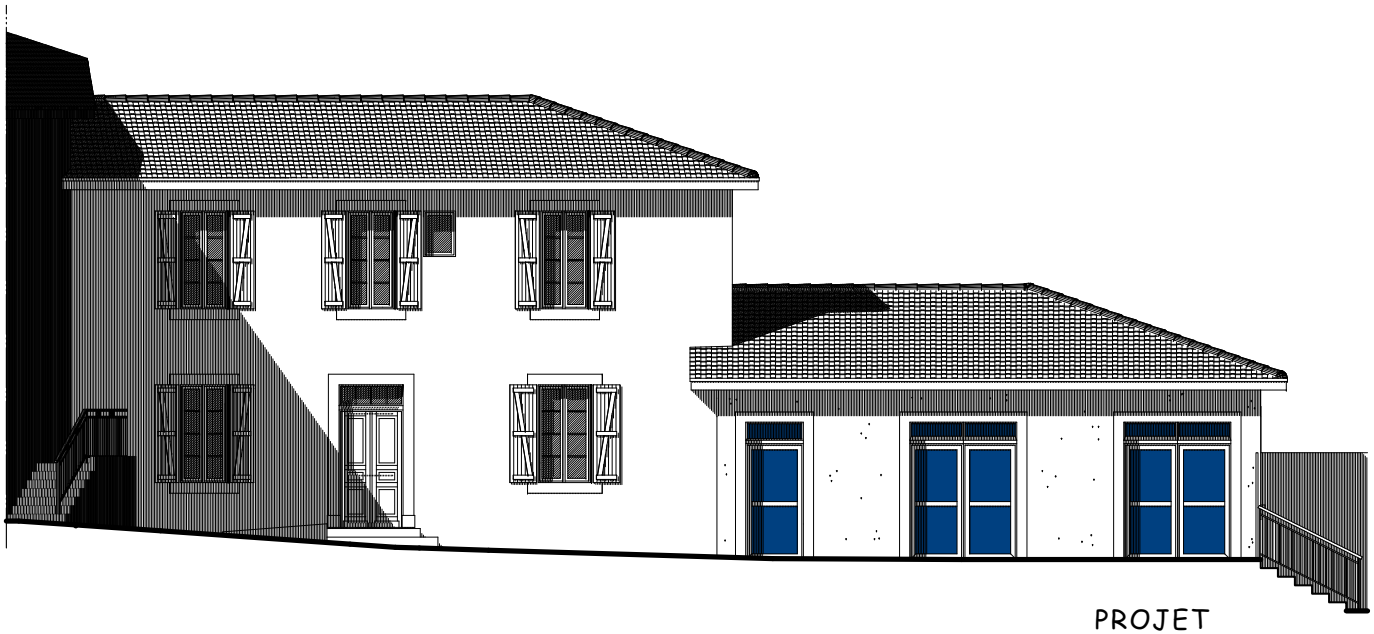


Maître d'ouvrage : Cme de SALECHAN CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE 65370 SALECHAN	1 / 5 0 03/12/2021	COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION	DCE 06

YP BARRAU
ARCHITECTE DPLG
12 Place Lafayette
31210 MONTREJEAU
Tél : 05 61 95 66 12



ETAT DES LIEUX

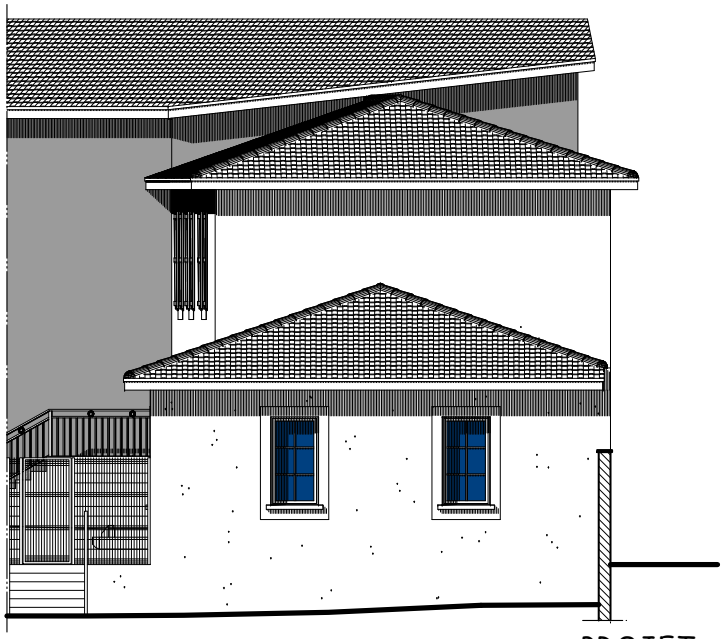


PROJET

Maître d'ouvrage : Cme de SALECHAN CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE 65370 SALECHAN	1 / 1 0 0 03/12/2021	ETAT DES LIEUX - PROJET FAÇADE SUD-EST	DCE 07	**YP BARRAU** **ARCHITECTE DPLG** 12 Place Lafayette 31210 MONTREJEAU Tél : 05 61 95 66 12

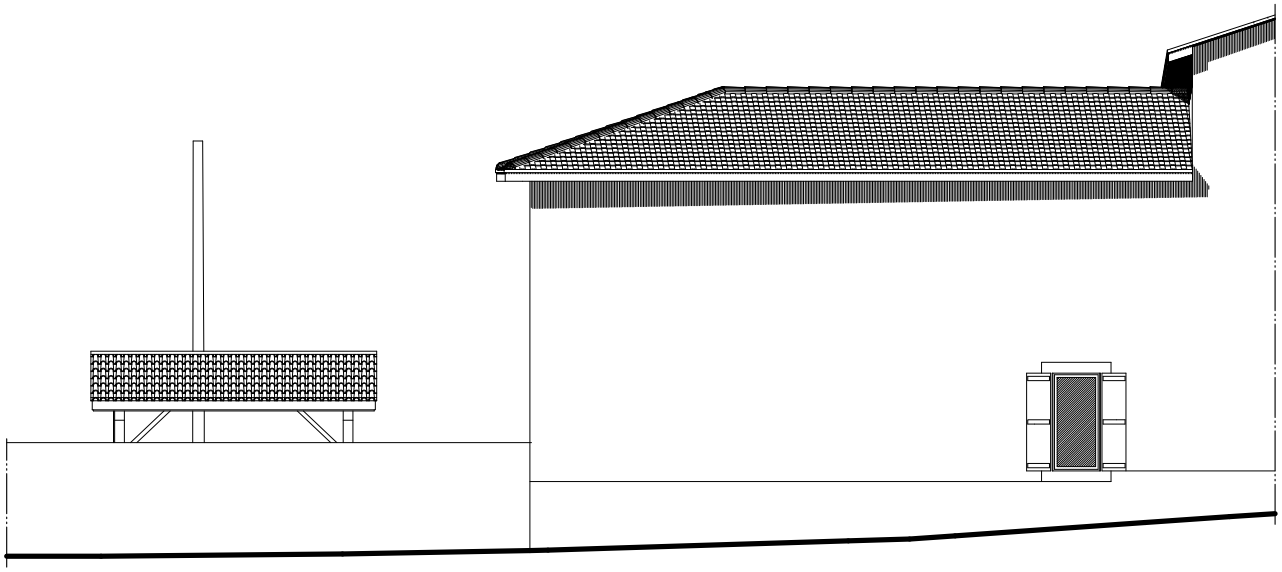


ETAT DES LIEUX

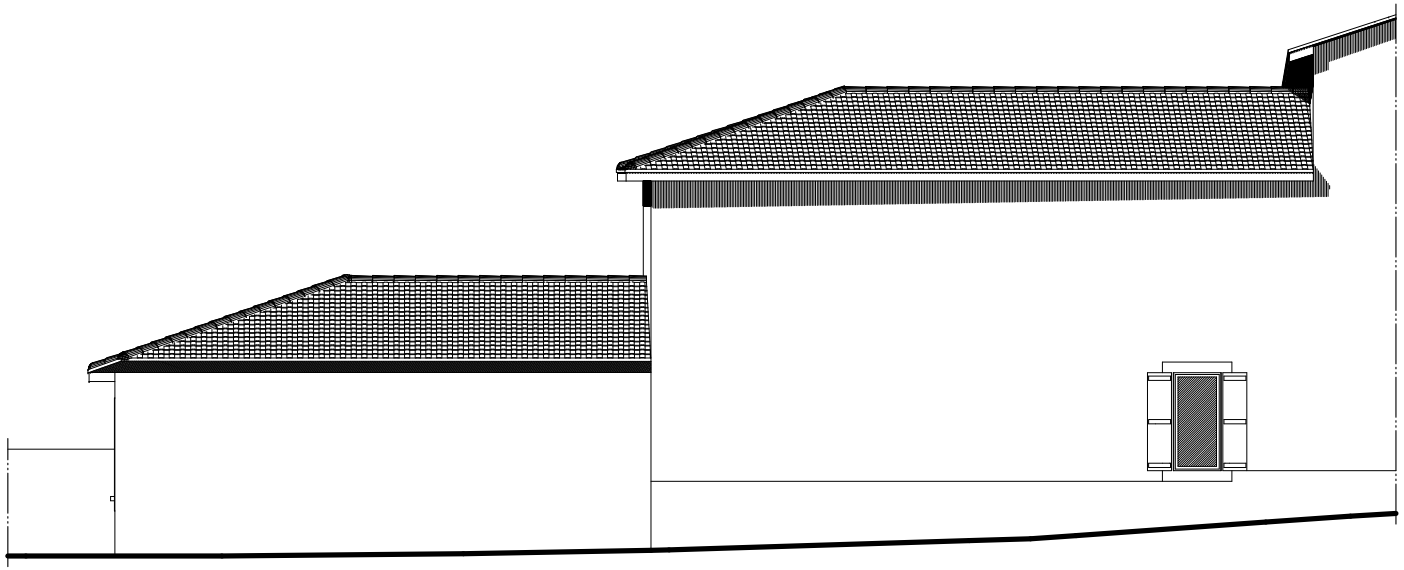


PROJET

Maître d'ouvrage : Cme de SALECHAN CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE 65370 SALECHAN	1 / 1 0 0 0 3 / 1 2 / 2 0 2 1	ETAT DES LIEUX - PROJET FAÇADE NORD-EST	DCE 08	**YP BARRAU** **ARCHITECTE DPLG** 12 Place Lafayette 31210 MONTREJEAU Tél : 05 61 95 66 12



ETAT DES LIEUX



PROJET

Maître d'ouvrage : Cme de SALECHAN CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE 65370 SALECHAN	1 / 1 0 0 0 3 / 1 2 / 2 0 2 1	ETAT DES LIEUX - PROJET FAÇADE NORD-OUEST	DCE 09	**YP BARRAU** **ARCHITECTE DPLG** 12 Place Lafayette 31210 MONTREJEAU Tél : 05 61 95 66 12

Les plans du dossier montrent **où** construire et donnent la forme de l'extension. Ils ne suffisent cependant pas pour commander les travaux. Une entreprise doit aussi savoir quels ouvrages elle devra réaliser, avec quels matériaux et selon quelles règles.

Ces informations se trouvent dans les pièces écrites du marché. Nous allons suivre les premières étapes du chantier en lisant le document remis à l'entreprise de gros œuvre.

1. Le CCTP du lot gros œuvre

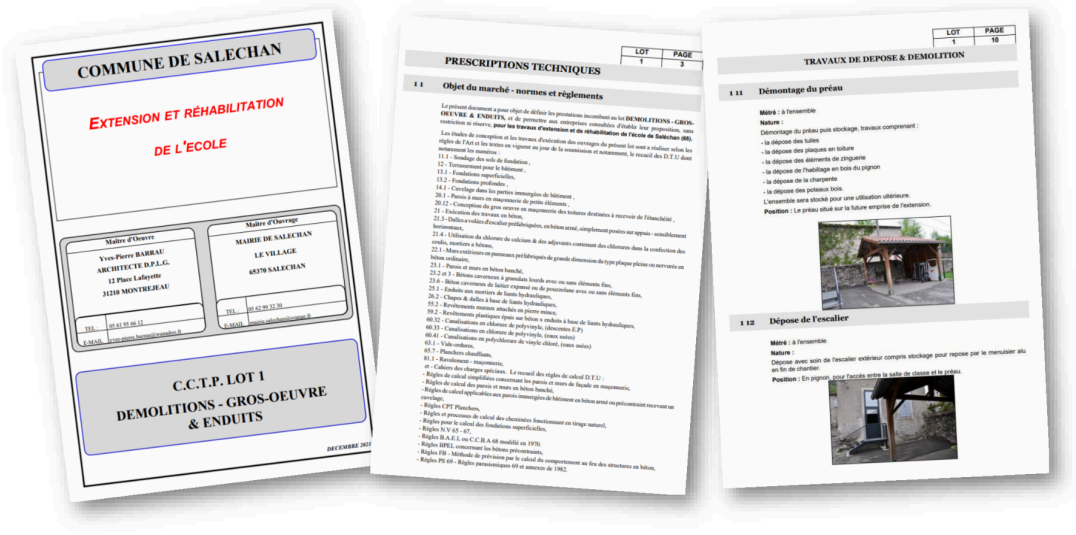
Le chantier est partagé en plusieurs **lots**, c'est-à-dire en ensembles de travaux confiés à des entreprises spécialisées. Le lot 1 réunit ici les démolitions, le gros œuvre et les enduits. Il possède son propre **cahier des clauses techniques particulières**, plus souvent appelé **CCTP**.

FIGURE 2 **Les neuf lots du marché de Saléchan**

LOT 1	DEMOLITIONS - GROS-OEUVRE & ENDUITS
LOT 2	CHARPENTE - COUVERTURE & ZINGUERIE
LOT 3	MENUISERIES ALUMINIUM
LOT 4	PLATRERIE SECHE & ISOLATION
LOT 5	MENUISERIE BOIS
LOT 6	ELECTRICITE & CHAUFFAGE
LOT 7	PLOMBERIE - SANITAIRE
LOT 8	CARRELAGE & FAIENCE
LOT 9	PEINTURE

Chaque lot correspond à une partie cohérente des travaux et possède ses propres documents. Dans la suite, nous suivons le **lot 1** car il réalise les premières opérations du gros œuvre.

FIGURE 3 **Le CCTP du lot 1**


COMMUNE DE SALECHAN

EXTENSION ET RÉHABILITATION DE L'ECOLE

Maître d'Oeuvre
Yves-Pierre BARRAU
ARCHITECTE D.P.L.G.
12 Place Lafayette
31210 MONTREJEAU

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE SALECHAN
LE VILLAGE
65370 SALECHAN

C.C.T.P. LOT 1
DEMOLITIONS - GROS-OEUVRE & ENDUITS

DECEMBRE 2021

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1 1 Objet du marché - normes et règlements

TRAVAUX DE DEPOSE & DEMOLITION

1 11 Démontage du préau

1 12 Dépose de l'escalier

TEXTE À RECOPIER **Le rôle du CCTP**

Le document est organisé en **articles**. Chaque article permet de répondre à trois questions simples :

- **Que faut-il réaliser ?** Le titre et la rubrique « Nature » décrivent le travail demandé.
- **Où faut-il le réaliser ?** La rubrique « Position » désigne la partie du projet concernée.
- **Comment le mesurer ?** La rubrique « Métré » indique l'unité utilisée pour calculer la quantité et établir le prix : mètre carré, mètre cube, unité, etc.

FIGURE 4 **Lire un article du CCTP**



TEXTE À RECOPIER **Lire un article du CCTP**

Nous pouvons maintenant lire les articles dans l'ordre du chantier.

2. Préparer le terrain

Déposer l'enrobé de la cour

Le premier article étudié concerne la surface sur laquelle l'extension sera construite.

FIGURE 5 **Article 1.18 — Décapage de la terre végétale**

1 18 Décapage de la terre végétale

Métré : au m2

Nature :

Sciage soigné de l'enrobé puis décapage sur ***une épaisseur de 50cm en moyenne*** compris chargement et évacuation de tous les déblais à la décharge publique.

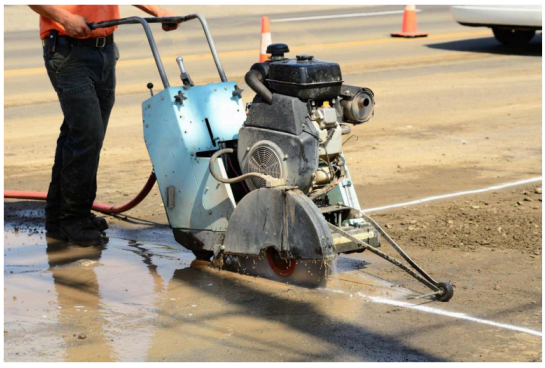
Position : Sur l'emprise de l'extension : dans la cour, dans l'espace vert et l'angle de la plate-forme.

À Saléchan, une partie de l'extension occupe la cour existante. Le CCTP demande donc de **scier l'enrobé**, de retirer les morceaux découpés, puis de décaper l'emprise de l'extension.

TEXTE À RECOPIER **L'enrobé**

FIGURE 6 **Découper l'enrobé de la cour**





Scie de sol

Enrobé bitumineux
Gravier + bitume





Découpeuse

FIGURE 7 **Retirer l'enrobé découpé**



VIDÉO **Déposer un revêtement en enrobé**

Cette vidéo montre l'utilisation d'une chargeuse compacte pour retirer les morceaux d'enrobé.

youtu.be/YnZcb8bgh8A

Décaper la terre végétale

TEXTE À RECOPIER **Le décapage**

Le projet prévoit ici une épaisseur moyenne de décapage de **50 cm**. Le décapage retire les matériaux superficiels ; le **décaissement** enlève davantage de terrain pour atteindre un niveau déterminé. Les fouilles sont ensuite creusées localement sous les murs porteurs.

FIGURE 8 **Deux opérations de terrassement à distinguer**

A **Le décapage retire la couche superficielle**



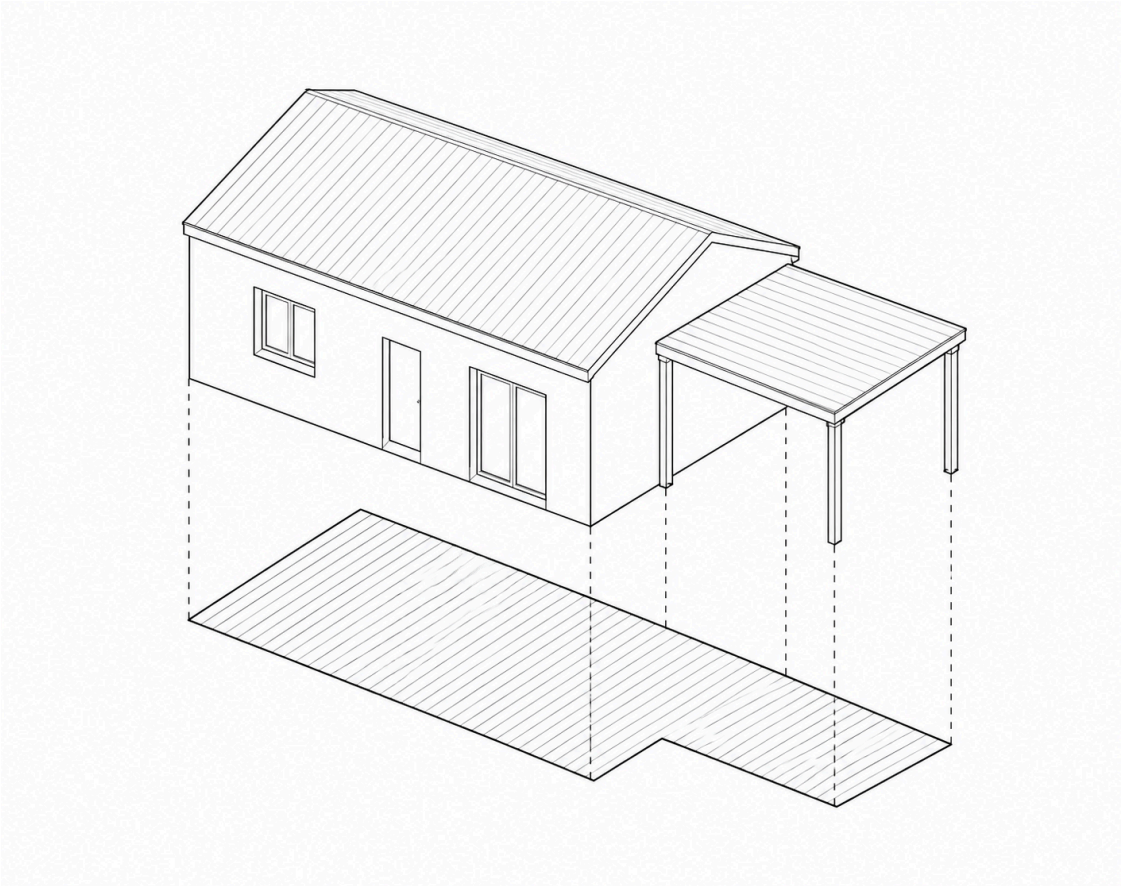
B **Le décaissement abaisse le niveau du terrain**



Repérer l'emprise au sol

TEXTE À RECOPIER **L'emprise au sol**

FIGURE 9 **Visualiser l'emprise au sol**



La rubrique « Position » doit être lue avec le plan du projet : l'entreprise ne décape pas toute la parcelle, mais uniquement l'emprise indiquée pour l'extension.

Les fouilles en rigoles

Une fois la surface préparée, il faut creuser uniquement sous les futurs murs porteurs. Le CCTP nomme ces excavations des **fouilles en rigoles**.

FIGURE 10 **Article 1.19 — Fouilles en rigoles**

1 19 Fouilles en rigoles - Terrassement

Métré : au m3

Nature :

Les fouilles en rigoles pour semelles filantes seront exécutées dans la mesure du possible à la pelle à godets et dressées horizontalement. Les parois des fouilles devront être stables, un léger fruit sera éventuellement prévu. Il sera admis une tolérance de 0,05 m de surprofondeur et un excès d'implantation de 0,10 m. Dans le cas ou surprofondeur ou écarts d'implantation dépasseraient les écarts indiqués plus hauts, l'entrepreneur serait tenu si l'architecte l'exige, de remblayer ou de combler par du béton, sans supplément de prix. Si au creusement apparaissait de l'eau avec + de 0.10 de hauteur, il y aurait lieu de blinder ou d'étayer. L'arasement des parois et des fonds, sera exécuté soit à la main, soit par tout autre moyen évitant l'ameublissement du terrain. **Section 60/70ht - la fouille sera descendue à 1,20m de profondeur par rapport au terrain naturel dans l'attente du rapport de l'étude de sol.**

Position : Les fouilles des murs de l'extension et de l'angle de la plate-forme.

TEXTE À RECOPIER **Les fouilles en rigoles**

FIGURE 11 **Des fouilles en rigoles**



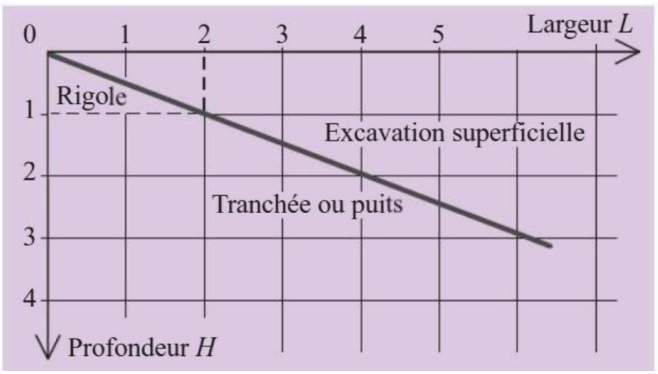
Le fond de la fouille doit atteindre un terrain suffisamment résistant. Lorsque les parois ne sont pas stables, elles sont talutées, étayées ou blindées pour protéger les ouvriers.

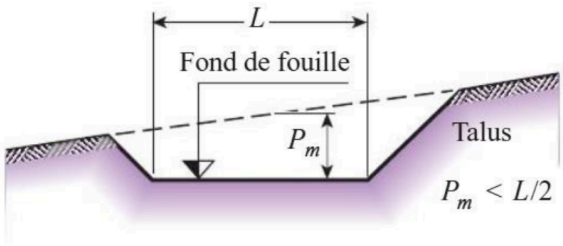
Le vocabulaire des fouilles

Le mot **excavation** désigne toute cavité creusée dans le sol. Les termes *rigole*, *tranchée* ou *puits* précisent sa forme. Le **fruit** est la légère inclinaison donnée à une paroi qui n'est pas parfaitement verticale.

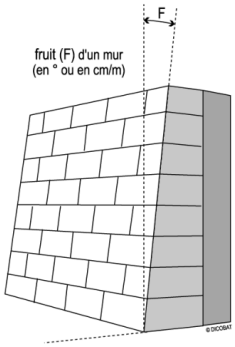
Un fruit ou un talus réduit le risque d'éboulement lorsque la place et la nature du terrain le permettent.

FIGURE 12 **Distinguer la forme et les parois d'une fouille**





b **Fouille ou excavation superficielle**



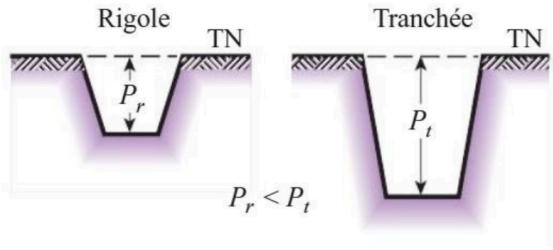
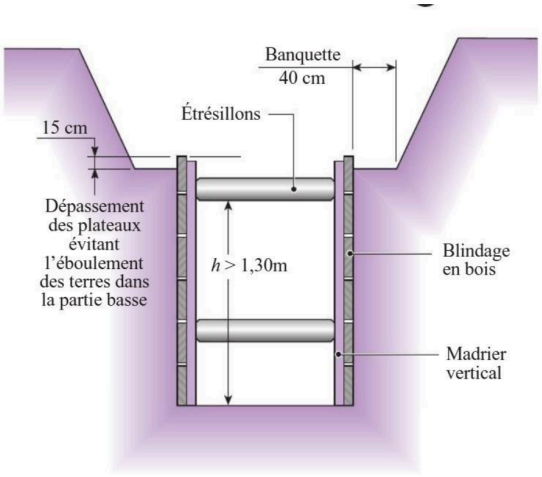


FIGURE 13 **Maintenir les parois d'une fouille**



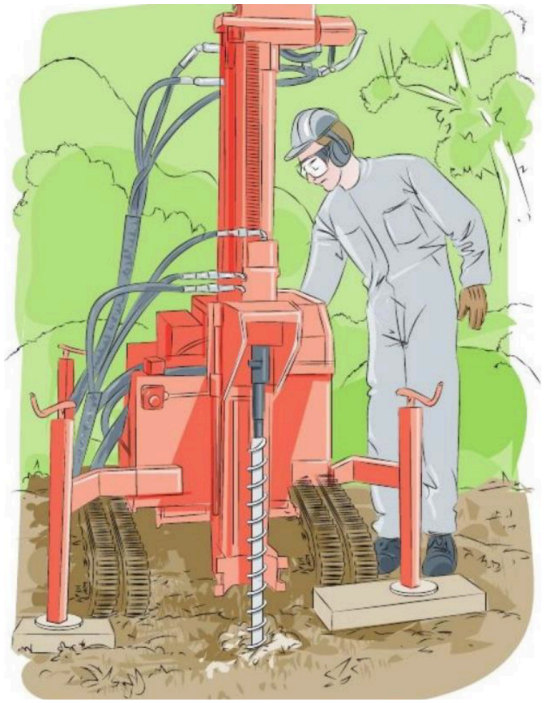


Pour l'extension, le CCTP prévoit une profondeur de **1,20 m sous le terrain naturel**, dans l'attente du rapport de l'étude de sol. Cette profondeur concerne la fouille. Elle ne doit pas être confondue avec la hauteur de béton de la fondation, indiquée dans l'article suivant.

Vérifier le sol avant de construire

Sous la surface peuvent se succéder de la terre végétale, des remblais, de l'argile, du sable, des graves ou de la roche. La nature et l'épaisseur de ces couches peuvent varier sur quelques mètres.

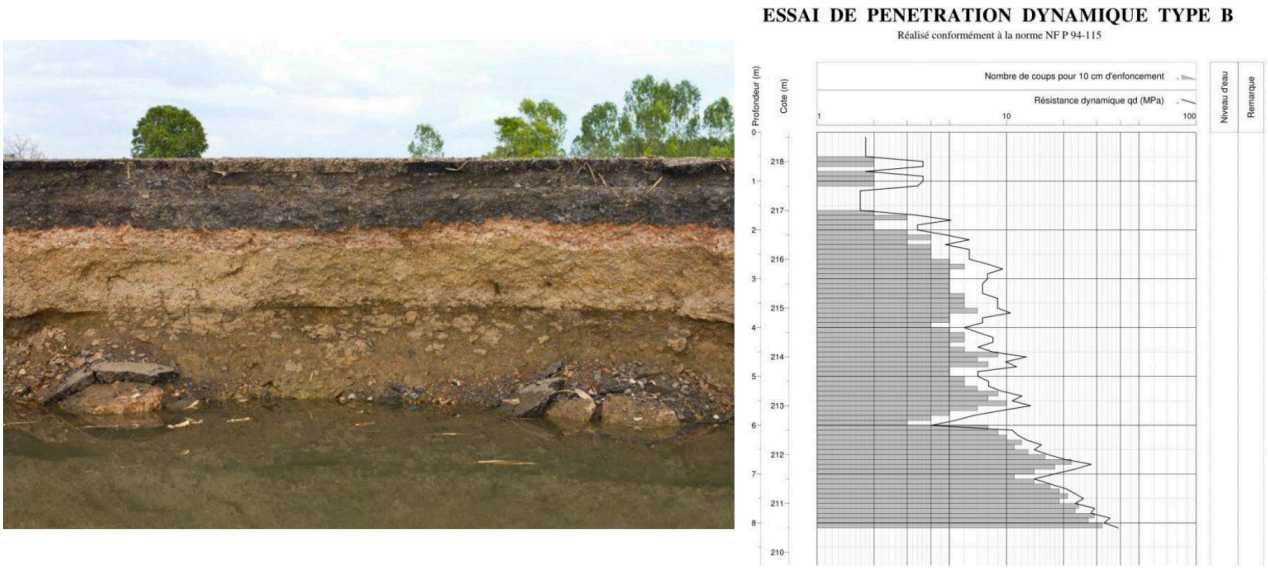
FIGURE 14 **Sonder le terrain et observer les prélèvements**





Des sondages permettent d'observer les couches du terrain. Avec un **pénétromètre dynamique**, une pointe est enfoncée par des chocs répétés afin de suivre l'évolution de la résistance du sol avec la profondeur.

FIGURE 15 **Relier les couches observées aux résultats d'un essai**



TEXTE À RECOPIER **Le rôle de l'étude de sol**

3. Réaliser les fondations

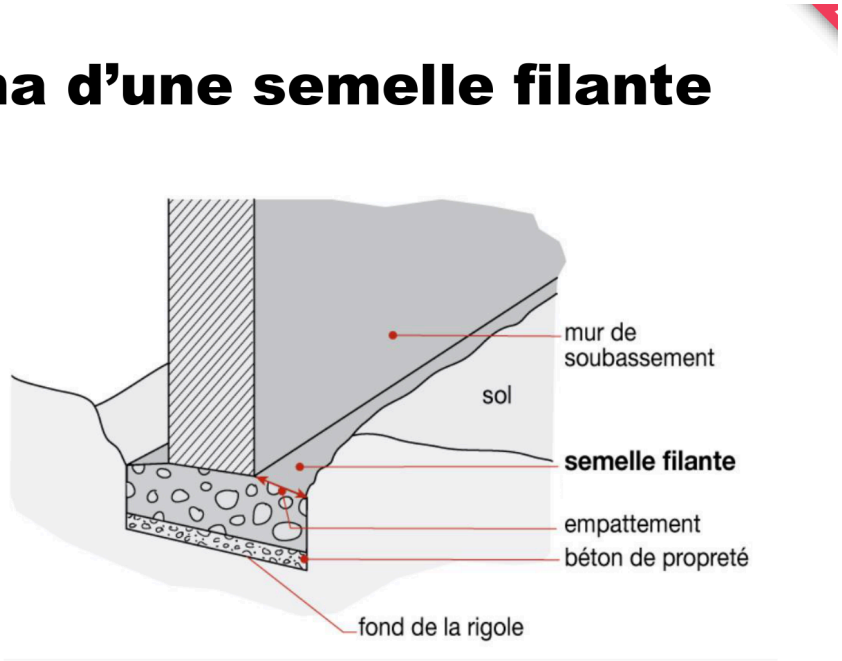
Les semelles filantes

Les murs transmettent le poids du bâtiment au sol. Si ce poids était appliqué directement sur une bande trop étroite, le terrain pourrait se tasser. La fondation élargit la zone d'appui et répartit les charges.

TEXTE À RECOPIER

La semelle filante

FIGURE 16 **Les éléments d'une semelle filante**



Le chemin suivi par les charges peut se lire de haut en bas :

1. la toiture et les planchers transmettent leurs charges aux murs porteurs ;
2. les murs les transmettent aux semelles filantes ;
3. les semelles les répartissent dans le sol.

FIGURE 17 **Des semelles continues sous les murs porteurs**



Vue de dessus, la fondation dessine donc presque le plan des murs porteurs. Le mot *filante* indique qu'elle se prolonge sous toute la longueur du mur, contrairement à une fondation isolée placée sous un seul poteau.

FIGURE 18 **Article 1.20 — Béton de fondation**

Métré : au m3

Nature :

Sur la couche de propreté, on constituera les semelles filantes de fondation en gros béton dont les dosages seront : C25/30 dosé à 280kg/m3 compris ferraillage.

Il sera coulé à consistance plastique par couches successives de plus de 0,20 m. La laitance remontera légèrement, sans toutefois que le mortier revienne en surface. La semelle formera une masse parfaitement homogène. La confection du béton ne pourra se faire par temps de gel qu'a la condition que des produits anti-gels soient incorporés suivant les préconisations du producteur. Par temps sec et chaud, la surface visible sera fréquemment arrosée pendant la prise. La prestation sera conforme aux prescriptions du D.T-U 13-1 et des N.F P 18 séries 1, 4 et 5.

Les fondations créées seront désolidarisées des fondations existantes par un isolant de 40mm.

Prévoir une hauteur de 60cm -

Position : Dans les fouilles en rigoles.

Le CCTP prévoit une **hauteur de béton de 60 cm**. La fouille descend pourtant à 1,20 m : ces deux valeurs ne décrivent donc pas la même chose. La profondeur situe le fond de l'excavation par rapport au terrain naturel ; la hauteur de 60 cm correspond à l'épaisseur de la fondation coulée dans cette excavation.

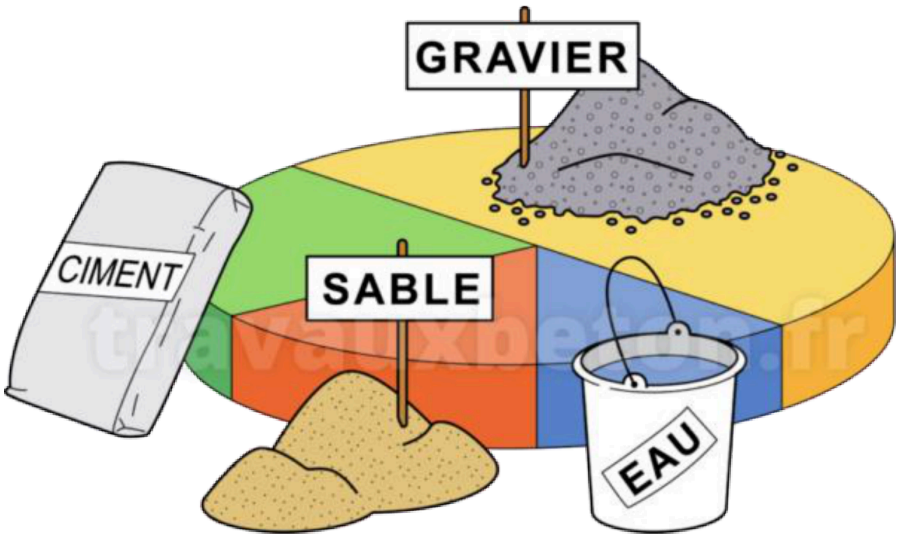
Le béton de fondation

Le **béton** est obtenu en mélangeant quatre constituants :

- le **ciment**, qui forme le liant ;
- l'**eau**, qui permet la réaction de prise du ciment ;
- le **sable**, constitué de petits grains ;
- les **gravillons**, constitués de grains plus gros.

Le sable et les gravillons forment les **granulats**. Le ciment et l'eau assurent la prise puis le durcissement du mélange.

FIGURE 19 **Les constituants du béton**



Le dosage de **280 kg/m³** signifie qu'un mètre cube de ce béton contient 280 kg de ciment.

FIGURE 20 **Adapter les proportions à l'ouvrage**



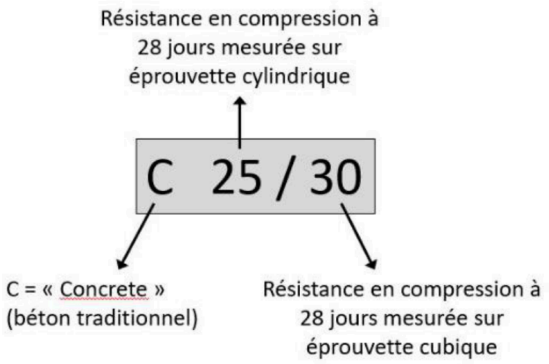
L'expression **gros béton** désigne ici le béton de masse utilisé pour constituer la fondation, et non la fine couche de béton de propreté.

Comprendre la classe C25/30

L'article impose un béton **C25/30**. Cette désignation indique sa résistance à la compression mesurée après 28 jours :

- **25 MPa** sur une éprouvette cylindrique ;
- **30 MPa** sur une éprouvette cubique.

FIGURE 21 **Lire la classe de résistance d'un béton**





Ces deux nombres décrivent donc une résistance et non un dosage en ciment.

Une consistance plastique

La **consistance** décrit l'aptitude du béton frais à remplir la forme prévue. Elle peut être contrôlée avec l'essai d'affaissement au cône d'Abrams : plus le béton s'affaisse, plus il est fluide.

FIGURE 22 **Mesurer la consistance du béton frais**



Ajouter de l'eau sur le chantier pour faciliter le coulage modifierait cependant la composition du béton et pourrait diminuer sa résistance.

TEXTE À RECOPIER **Le béton de fondation**

Le béton armé

Le béton résiste très bien à la compression, mais beaucoup moins bien à la traction. Des armatures en acier sont donc placées dans la semelle avant le coulage.

Avant le ferraillage, le béton de propreté forme une surface propre et régulière au fond de la fouille.

FIGURE 23 **Une couche propre au fond de la rigole**

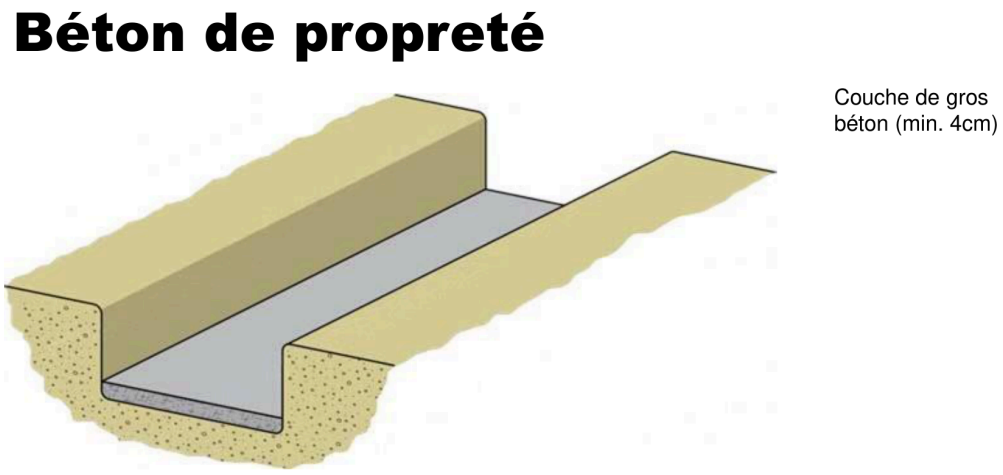


FIGURE 24 **Avant le coulage d'une semelle filante**

A **Une couche de béton de propreté**



B **Les armatures de la semelle**



Les armatures sont calées afin de ne pas toucher le sol. Leur **enrobage** par le béton protège l'acier de la corrosion et permet aux deux matériaux de travailler ensemble.

FIGURE 25 Une cale d'enrobage



TEXTE À RECOPIER Le béton armé

FIGURE 26 **Le coulage du béton de fondation**



Surveiller la mise en œuvre et la prise

Pendant la mise en place, le béton doit remplir la fouille et entourer les armatures sans laisser de poches d'air. Une vibration excessive peut faire remonter la **laitance**, mélange d'eau, de ciment et de particules fines qui forme une couche de surface fragile.

FIGURE 27 **Repérer la laitance à la surface du béton**



Par temps chaud ou sec, le béton est protégé d'une évaporation trop rapide. Par temps froid, il doit être préservé du gel pendant sa prise.

L'extension est construite contre une école existante. Pourtant, ses nouvelles fondations ne doivent pas être liées rigidement aux anciennes. Le CCTP demande une séparation de **40 mm** : chaque partie pourra ainsi subir de légers mouvements sans transmettre directement ses déformations à l'autre.

Les règles de mise en œuvre

Le CCTP ne réécrit pas toutes les règles professionnelles. Il renvoie notamment au **DTU 13.1**, consacré aux fondations superficielles.

FIGURE 28 **Le DTU 13.1**



ISSN 0335-3931

norme française

NF DTU 13.1 P1-1
Septembre 2019

Indice de classement : **P 11-201-1-1**

ICS : 93.020

Travaux de bâtiment —
Fondations superficielles —
Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types

E : Building works – Shallow foundations —
Part 1-1: Contract bill of technical model clauses
D : Bauarbeiten — Oberflächliche gründungen —
Teil 1-1: Technische Vorschriften

TEXTE À RECOPIER

Les DTU

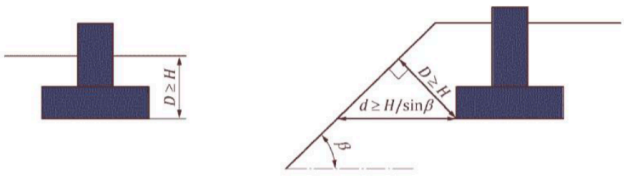
Le DTU 13.1 demande de placer l'assise des fondations à une profondeur où le gel ne risque pas de soulever le terrain.

FIGURE 29 **La profondeur hors gel dans le DTU 13.1**

Exemple du DTU 13-1 : profondeur hors gel

8.2 Détermination de la profondeur hors gel

Pour protéger les sols support des conséquences du gel, la sous face des fondations est placée à une profondeur suffisante (Figure 4).



Légende

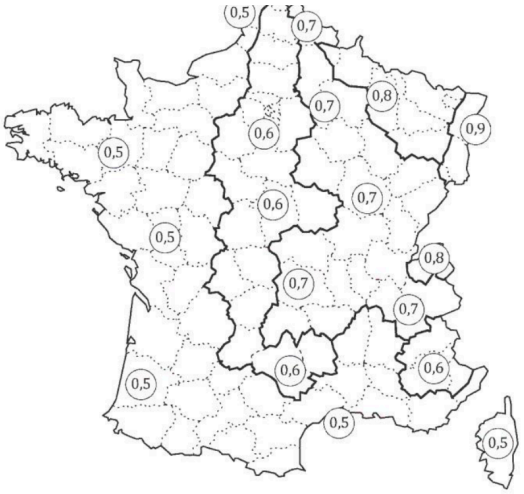
D Profondeur de la fondation
d Distance horizontale entre la sous-face de la fondation et le talus
H Profondeur de mise hors gel

Figure 4 — Notion de profondeur pour l'exposition au gel dans le cas courant et le cas d'un talus

À défaut d'information plus précise, la profondeur de mise à l'abri des effets du gel peut être évaluée à l'aide de la carte indicative de la Figure 5.

Près d'un talus, la profondeur se mesure depuis la surface du sol exposée au gel et non simplement à la verticale du terrain situé derrière la fondation.

FIGURE 30 **Tenir compte de la région et de l'altitude**



Légende

$H = H_0 + \frac{A - 150}{4000}$

où :

A est l'altitude ;

H_0 est la valeur lue sur la carte pour A ≤ 150 m ;

H est la profondeur hors gel.

(H, H_0 et A en mètres).

Figure 5 — Détermination de la profondeur hors gel

TEXTE À RECOPIER **La profondeur hors gel**

VIDÉO **Comment réaliser des semelles filantes ?**

Cette vidéo de chantier permet d'observer les principales étapes de réalisation des fondations.

youtube.com/watch?v=Cop7zriOWe0

4. Construire le soubassement

Les semelles se trouvent sous le niveau du terrain. Il faut maintenant remonter jusqu'au niveau du futur plancher : c'est le rôle du **soubassement**.

FIGURE 31 **Article 1.21 — Mur de soubassement**

1 21 Mur de soubassement en blocs à bancher

Métré : au m2

Nature :

Réalisation d'un mur de soubassement en blocs à bancher de type cofrabloc 20/20/50, montés sur mortier et d'une hauteur de 40cm. Compris le ferraillage horizontal en acier tor de 10 mis en place aux emplacements prévus et à chaque rang.

Une fois l'ensemble réalisé et monté à bonne hauteur, ces blocs à bancher seront ensuite ferraillés verticalement en glissant les aciers à l'intérieur des réserves destinées à recevoir le béton. Compris toutes sujétions de mise en oeuvre. Prévoir béton C25/30 -

Compris les réservations nécessaires aux passages des divers réseaux (eau, ...) et un enduit bitumineux.

Position : Les murs de soubassement de l'extension.

Prévoir également l'angle de la plate-forme donnant vers l'escalier de l'espace vert.

Le **soubassement** est la partie inférieure de la construction située entre les fondations et le plancher bas. Il transmet les charges aux fondations et isole le bâtiment du terrain.

Pour l'extension, le soubassement est réalisé en **blocs à bancher** de 20 cm. Ces blocs creux sont armés puis remplis de béton C25/30. La hauteur prescrite est de **40 cm**, soit deux rangs.

FIGURE 32 **Un soubassement en cours de réalisation**



Avant de remplir ou de remblayer autour du soubassement, l'entreprise doit prévoir les **réservations** nécessaires au passage des réseaux. Le CCTP demande également un enduit bitumineux sur les faces en contact avec le terrain afin de limiter les pénétrations d'humidité.

Les premières opérations du gros œuvre suivent donc un ordre logique :

1. décaper la terre végétale et les matériaux superficiels ;
2. implanter les futurs murs ;
3. creuser les fouilles en rigoles ;
4. préparer le fond des fouilles ;
5. mettre en place les armatures ;
6. couler les semelles filantes ;
7. construire le soubassement ;
8. réserver les passages de réseaux et protéger les parois enterrées.

Les plans permettent de localiser ces ouvrages. Le CCTP précise leur nature et leurs conditions de réalisation. Sur le chantier, ces deux familles de documents doivent donc être lues ensemble.